

CHARCUTIER TRAITEUR
"LANSON GASTRONOMIE"
SARL au capital de 7622,45 euros
110 rue des Blancs Vilains
93100 MONTREUIL SOUS BOIS
TEL 01 45 28 09 52
RCs Bobigny B 378 896 492

A l'attention de
Mme THIZY

Bonjour,

Il semblerait que
le contrat n'a pas été
résilié ?

Cordialement

J. Asselard.



GENERALI

Solutions d'assurances

Votre conseil : L153
 CBT CLG FINANCES
 16 RUE ANATOLE FRANCE
 92300 LEVALLOIS PERRET
 Tél. : 0140899000 - Fax : 0140890332
 Mail : contact@arkanissien.fr
Référence client
 75 229 560

BK34L15B 75 229 560
 STE LANSON GASTRONOMIE
 110 RUE DES BLANCS VILAINE
 MONTREUIL SOUS BOIS
 93100 MONTREUIL SOUS BOIS

Paris, le 25 novembre 2011

Votre contrat **La Temporaire** n° 381 007 278

Information annuelle

Chère Madame, Cher Monsieur,

Votre contrat en référence étant parvenu à sa date anniversaire, nous vous informons que le nouveau capital assuré en cas de décès s'élève à 181 813,00 euros et la cotisation annuelle à 2 573,57 euros.

Ce capital a été augmenté, conformément aux Conditions Générales, suite à l'application de l'indexation AGIRC.

Nous vous prions d'agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Martine Lardenois Pauly
 Directeur Souscription Gestion
 Direction des Particuliers

*CLG Finance
 - 16 Rue Anatole
 France
 92300 Levallois Perret
 01 40 89 9000*

Pour nous écrire : Generali - 9 boulevard Haussmann 75440 Paris Cedex 09



0901010606013317700000

20120303



Solutions
d'assurances

DIRECTION SERVICE AUX INTERMEDIAIRES
COMPTABILITE ET GESTION FLUX FINANCIERS
ACCUEIL CLIENT INTERMEDIAIRE
Téléphone : 01.58.38.26.26

LANSON GASTRONOMIE
110 RUE DES BLANCS VILAINE
MONTREUIL SOUS BOIS
93100 MONTREUIL SOUS BOIS

AVIS D'ECHEANCE DU MOIS DE DECEMBRE 2011

Paris, le 27 novembre 2011

Montant du T.I.P. (*) : 2 573,57 EUR

A REGLER AVANT LE 21 DECEMBRE 2011

Chère cliente, Cher client,

Nous avons le plaisir de vous adresser le présent Titre Interbancaire de Paiement à nous retourner avant la date limite indiquée en suivant les indications figurant au verso.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Chère cliente, Cher client, nos salutations distinguées.

Thomas SAUNIER
Directeur Général

(*) voir détail au verso

Les opérations d'assurances sont exonérées de TVA en vertu de l'article 261 C 2° du Code Général des Impôts
Numéro de TVA Generali IARD : FR 10 552 062 663 - Numéro de TVA Generali Vie : FR 22 602 062 481
Generali - 9 boulevard Haussmann - 75440 Paris Cedex 09 - Téléphone : 01 58 38 27 00
Generali Iard - Société Anonyme au capital de 59 493 775 EUR - Entreprise régie par le code des assurances - R.C.S. Paris 552 062 663
Siège Social : 7 boulevard Haussmann - 75009 Paris
Generali Vie - Société Anonyme au capital de 285 863 760 EUR - Entreprise régie par le code des assurances - R.C.S. Paris 602 062 481
Siège Social : 11 boulevard Haussmann - 75009 Paris

Établis.	Gulchet	Compte	Clé
JOIGNEZ UN RIB			

En cas d'absence ou de modification, joindre un relevé d'identité bancaire ou de caisse d'épargne.

Veuillez débiter mon compte
du montant ci-contre
date et signature

A retourner
signé à :

Montant à régler : 2 573,57 EUR

Generali

Centre n° 61 2011127 1026765
NNE : 102628 LANSON GASTRONOMIE
TIP 110 RUE DES BLANCS VILAINE
Titre Interbancaire MONTREUIL SOUS BOIS
de Paiement 93100 MONTREUIL SOUS BOIS

TESSI - GENERALI VIE
92885 NANTERRE CEDEX 9

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

046010267656

046003000302

3103201111271026765948861

257357

VOS CONTRATS OU ADJECTIONS			ECHÉANCES			
Numéro	Cpte	Nature	Per	Date	Montants	Accomptes
381007278	PT	LA TEMPORAIRE	A	01/12/2011	2 573,57 EUR	0,00 EUR
A REGLER AVANT LE 21 DECEMBRE 2011 .			Montant des versements		2 573,57 EUR	
			Accomptes à déduire		0,00 EUR	
			TOTAL A PAYER		2 573,57 EUR	

EXPLICATIONS DU T.I.P.

Cpte = Type de compte

PN : Affaire Nouvelle
PT : Prime Terme
RD : Rachat de Droits

AD : Assistance à Domicile Annuelle
VL : Versement Libre
VP : Versement Programmé

Per = Périodicité

M : Mensuelle
T : Trimestrielle
S : Semestrielle
A : Annuelle

P : Prorata d'échéance
L : Versement Libre
U : Prime Unique

Si votre mode de recouvrement habituel est le prélèvement automatique, vous venez de recevoir un Titre Interbancaire de paiement pour l'une des raisons suivantes :

- Nos deux derniers prélèvements ont été refusés par votre banque, ils ne pourront reprendre qu'après réception des fonds manquants.
- Votre banque nous a signalé une opposition et nous ne pourrions reprendre les prélèvements qu'après que vous ayez levé cette opposition auprès de votre agence.
- Les coordonnées bancaires en notre possession ne sont plus valables et les prélèvements ne pourront reprendre qu'après réception d'un nouveau R.I.B. et d'une nouvelle autorisation. (Dans ce cas, la zone R.I.B. du T.I.P. ci-jointe n'est pas renseignée).
- Nous ne sommes pas en possession de votre autorisation pour prélever sur le compte indiqué.

LES MOYENS DE PAIEMENT PROPOSES

- **Le prélèvement Automatique** : il vous évite le souci du règlement à la bonne date ainsi que les formalités d'envoi. En cas de désaccord, vous pouvez faire suspendre vos paiements à tout moment en intervenant auprès de votre banque. L'imprimé « Autorisation de prélèvement » pourra vous être fourni à tout moment.
- **Le T.I.P. (Titre Interbancaire de Paiement)** : simple et pratique à utiliser, il vous dispense d'envoyer un chèque.

Vous êtes titulaire d'un compte bancaire, postal ou d'épargne :

- Détacher le coupon suivant les pointillés et adressez-nous ce T.I.P. daté et signé dans l'enveloppe réponse ci-jointe.
- Si la mention « joindre un R.I.B. » est portée au recto ou si les coordonnées de votre compte bancaire, postal ou de caisse d'épargne ont changé, veuillez joindre au T.I.P. le R.I.B. (Relevé d'identité Bancaire) ou R.I.C.E. (Relevé d'identité de Caisse d'Epargne) correspondant au compte sur lequel vous désirez que vos cotisations soient débitées.

Vous souhaitez régler par chèque :

- Etablir votre chèque à l'ordre de Generali Vie et adresser le avec le coupon non signé dans l'enveloppe réponse ci-jointe.